

mille, se sont développées avec régularité, je n'hésite pas, quel que soit son âge, à choisir cet enfant pour vaccinifère, de préférence à toute autre source de vaccin. Si, au contraire, le moindre doute plane sur la santé des parents, je ne me résigne jamais à me servir du virus de cet enfant, bien que les trois mois indiqués par les auteurs se soient écoulés sans donner lieu au moindre symptôme spécifique. Mieux vaut, dans ces conditions, recourir au cowpox ou chercher ailleurs une humeur vaccinale, qui présente de complètes garanties. En tout cas, cette période présumée d'incubation de la syphilis congéniale, fixée à trois mois, me paraît tout à fait insuffisante; quelque irréprochable que paraisse à cet âge l'état sanitaire d'un enfant né de parents sujets à caution, je ne conseillerai jamais à un vaccinateur de l'accepter pour vaccinifère. Ici encore, on ne saurait pécher par excès de prudence, en attendant que six mois au moins se soient écoulés, sans qu'aucun symptôme, même douteux, se soit manifesté.

Il est d'une importance capitale de laver et d'essuyer avec soin la lancette après chaque piqûre d'inoculation. En effet, sans cette précaution, comme l'a très bien démontré M. Laroyenne, si un des enfants, compris dans la série qu'on vaccine, est syphilitique, la lancette se chargera de son sang, non en prenant, il est vrai, sur lui, mais ce qui revient au même, en lui inoculant le vaccin; et, ce sang, transporté sur les enfants qui suivent ce dernier dans la série, ou même sur le vaccinifère, si on lui fait un nouvel emprunt de virus, pourra leur transmettre à tous la syphilis, au vaccinifère comme aux autres.

Nos conclusions sur cette question sont donc à peu près identiques à celles de la commission lyonnaise. D'après

nous, le médecin devra dans la vaccination : 1° Ne se servir, pour ses inoculations, que du cowpox de la génisse (1) ou de l'humeur vaccinale prise sur un enfant parfaitement sain, dont les parents ont toujours joui d'une excellente santé; 2° attendre que le vaccinifère, dans tous les cas douteux, ait atteint, sans présenter aucun symptôme, l'âge de six mois; 3° éviter de faire saigner la pustule du vaccinifère; et, en outre, laver et essuyer la lancette avec le plus grand soin après chaque piqûre d'inoculation.

Grâce à ces précautions, nous en avons la certitude, la transmission de la syphilis par la vaccination ne sera plus possible; et la vaccine ainsi dépouillée des dernières craintes qu'elle inspire, ne tardera pas à se généraliser, faisant sentir partout son influence protectrice contre la variole, cet autre fléau si redoutable des siècles passés.

### § III.

#### CONTAGION MÉDIATE DE LA SYPHILIS.

#### TRANSMISSION DU VIRUS PAR L'INTERMÉDIAIRE DE CERTAINS OBJETS.

#### PROFESSIONS. — OPÉRATIONS CHIRURGICALES.

#### PRATIQUES RELIGIEUSES.

#### PROPHYLAXIE DE CES DIVERS MODES DE CONTAGION.

On sait que la contagion vénérienne peut être *immédiate*, c'est-à-dire se produire à la suite d'un contact direct entre le syphilitique et l'individu sain; ou *médiate*, c'est-à-dire

(1) Il est essentiel de ne pas confondre le véritable cowpox avec le pus produit par les pustules d'ecthyma, qui se développent parfois sur les génisses. J'ai eu occasion de voir des phlegmons graves du bras développés à la suite de piqûres d'inoculations faites avec du prétendu vaccin animal, qui n'était autre chose que de la matière purulente. (*Note de l'auteur.*)

s'accomplir au moyen d'un intermédiaire, vivant ou non, qui, n'ayant pas la maladie en nature, sert néanmoins d'agent de transport au principe infectant.

Les différents modes de la contagion médiate peuvent varier à l'infini ; les exemples en sont presque innombrables dans les recueils scientifiques. Sans vouloir nous livrer à une énumération complète des faits observés, il est utile cependant d'en faire connaître quelques-uns pour donner une idée exacte de la variété des moyens capables d'entraîner l'infection.

Léonard Botal rapporte qu'un de ses amis intimes, homme de bien et de probité, fut cruellement attaqué de la maladie vénérienne, et qu'il protesta toujours avec les plus grands serments qu'il ne pouvait comprendre d'où lui était venue cette maladie, à moins que ce ne fut pour avoir bu dans le verre d'un homme, avec lequel il vivait familièrement et qui en était alors violemment tourmenté (1).

C'est de la même façon, racontait M. Cullerier en 1866, qu'une jeune dame de sa clientèle, sur la moralité de laquelle il était bien difficile d'avoir des soupçons, gagna un chancre de la lèvre inférieure suivi d'une syphilis constitutionnelle terrible, après avoir bu dans un verre dont s'était servie une personne de son entourage, affectée elle aussi d'un chancre de la même région. C'est également ainsi qu'à l'hôpital de Lourcine, un des élèves contracta un chancre labial, parce que, malgré les recommandations qui lui avaient été faites, il avait conservé la mauvaise habitude de placer entre ses lèvres la plume dont il se servait pour tenir le

(1) Léonard Botal. *Lib. de luis venereæ curandæ ratione*, cap. IV.

cahier de visite ; cette plume était souillée par ses doigts qui avaient touché une ulcération contagieuse (1).

Dans son intéressant ouvrage, M. Rollet (2) parle d'une jeune femme, de mœurs irréprochables, qui contracta une syphilis dont la première manifestation fut un chancre à la lèvre. Après un interrogatoire qu'il fit subir à cette malade, en présence de sa mère et de son mari, M. Rollet resta persuadé que la maladie avait été communiquée par la cuisinière. Celle-ci, en effet, malade depuis huit à dix mois, avait l'isthme du gosier envahi par une éruption de plaques muqueuses confluentes, et la jeune dame avait l'habitude de goûter tous les mets que lui préparait sa domestique, avec la même cuiller et immédiatement après elle.

Que de contagions de ce genre au moyen des verres à boire, des cuillers et des fourchettes doivent se produire dans les ménages pauvres, où ces ustensiles servent successivement aux usages de chacun !

La pipe et le porte-cigare, ces objets si répandus qui se prêtent si facilement et si volontiers à des amis, peuvent aussi compter pour une bonne part parmi les moyens susceptibles de communiquer la syphilis. Ce mode de transmission est certainement plus fréquent qu'on ne le suppose.

L'usage de linges provenant d'individus infectés est une autre cause de propagation de la syphilis qui n'est pas rare, si on en croit les auteurs anciens. Nicolas Massa (3) prétend avoir guéri un de ses amis qui avait pris le mal, pour avoir couché seulement une nuit dans des draps qui avaient servi

(1) Cullerier. Ouvrage cité. Introduction, page LI.

(2) Rollet. *Recherches cliniques et expérimentales sur la syphilis*, Paris 1861, page 281.

(3) Nicolas Massa. *Lib. de morbo Gallico*. Tract. I. Cap. II.

à un homme affecté d'un ulcère vénérien à la jambe. Fabrice de Hilden (1) rapporte qu'une jeune fille de quinze ans, faisant le carnaval dans une assemblée de seigneurs et ayant changé d'habits avec un jeune homme, contracta des pustules et des ulcères vérolés aux parties naturelles par le seul attouchement des caleçons qui étaient souillés. Ces deux faits et cet autre de Fracanziani (2), cité par Astruc, qui dit avoir vu une jeune fille ayant gagné le mal pour avoir porté une robe dont s'était servie une femme vérolée, n'auraient sans doute pas une grande valeur aujourd'hui, si un observateur distingué de notre époque, M. Clerc, n'avait remarqué un exemple à peu près semblable. Un veillard de plus de soixante et dix ans, qui, depuis de longues années, n'avait pas eu de rapports sexuels, fut atteint d'un chancre infectant du gland, lequel, selon toute apparence, provenait du frottement de l'organe contre un pantalon d'origine très-suspecte, qu'il portait depuis environ deux mois (3). Gabriel Fallope (4) dit s'être entretenu avec un veillard, qui avait chez lui deux vérolés pleins d'ulcères aux parties postérieures et qui assurait avoir pris ce mal par l'usage des mêmes latrines.

M. Cullerier a observé, il y a peu de temps, un curieux exemple d'inoculation médiate par un objet de toilette : c'est celui d'une femme affectée de chancres à la vulve, qui transmet la maladie à sa fille âgée de trois ans, en se servant, pour laver cet enfant, de l'éponge dont elle venait de faire usage pour elle-même (5). De mon côté, j'ai eu occasion de donner des soins à un jeune homme qui avait contracté un chancre

(1) Fabrice de Hilden. *Observations de chirurgie et de médecine.*

(2) Ant. Fracanziani. Cité par Astruc, tom. II, page 10.

(3) A. Martin. *Thèse*, page 44.

(4) Gabriel Fallope. *De morbo Gallico tractatus*, cap. XXII.

(5) Cullerier. Ouvrage cité. Introduction, page L.

du nez, en se servant du mouchoir d'un de ses amis atteint de syphilis.

Enfin, je viens d'observer aussi, il y a quelques mois à peine, le fait d'un autre jeune homme, engagé volontaire, qui a contracté un énorme chancre labial, en buvant directement à la cruche laissée à l'usage commun de tous les hommes de la caserne.

Des contagions analogues se sont souvent produites, dans les asiles réservés aux jeunes enfants, par suite de l'échange imprudent des biberons.

Peut-être suffira-t-il d'avoir signalé ces modes insidieux de transmission syphilitique, contre lesquels on ne peut opposer aucune mesure précise de prophylaxie générale, pour les rendre plus rares. Nous avons démontré par des exemples combien est dangereuse la communauté des objets usuels ; qu'on ne perde jamais de vue cette cause permanente et si active d'infection. Aux fonctionnaires supérieurs il appartient de prendre les mesures nécessaires pour éviter dans les grandes agglomérations d'hommes, d'ouvriers et d'enfants, ces genres de contagion si regrettables, auxquels se rapportent les dernières observations que nous avons citées.

PROFESSIONS. — Il est parfaitement établi aujourd'hui que certaines professions exposent d'une manière toute particulière ceux qui les exercent à la contagion syphilitique.

Nous avons déjà parlé du soufflage du verre, qui mérite à ce sujet une mention spéciale. Il suffit, en effet, de connaître la facilité avec laquelle la syphilis se communique dans les rapports de bouche à bouche pour comprendre

combien cette maladie est inhérente au travail professionnel des verreries.

C'est à M. le docteur Rollet, disons-le tout d'abord, que revient l'honneur d'avoir le premier signalé ce mode de contagion ; c'est aussi à cet illustre syphiliographe que nous devons la plupart des recherches qui ont été faites, dans ces derniers temps, en vue de prévenir le retour des faits regrettables comme celui de Rive-de-Gier.

Les ouvriers qui soufflent le verre, ne travaillent pas isolément : ils sont réunis par série de trois, et chacun des trois collaborateurs souffle alternativement avec la plus grande force dans un long tube en fer, appelé *canne*, ayant la forme d'une queue de billard, et cela très-rapidement, sans intervalle et sans la moindre perte de temps.

L'infection syphilitique peut donc se faire avec la plus grande facilité entre ces trois individus, dont plusieurs ont l'âge et souvent les habitudes qui exposent le plus à contracter la syphilis par les voies ordinaires. Une fois atteints par la contagion, ces individus ne tardent pas à avoir des accidents syphilitiques à la bouche et à l'arrière bouche, car le soufflage du verre appelle pour ainsi dire les localisations morbides de ce côté. C'est alors que la maladie passe d'un souffleur à l'autre dans le travail professionnel commun. La syphilis gagne parfois l'usine tout entière, et peut même passer d'une usine infectée dans une ou plusieurs autres.

C'est seulement en 1858 que les premiers cas de transmission de la syphilis par le soufflage du verre ont été signalés. Depuis lors, on a pu voir combien les verreries étaient des foyers dangereux d'infection syphilitique.

A Lyon, d'après le même auteur, il entre annuellement, dans les salles de l'Antiquaille, une dizaine de verriers avec les symptômes de contagion gagnée par la bouche. Ces ouvriers viennent de différentes verreries des départements du Rhône et de la Loire. Mais bon nombre de ces malades n'entrent pas à l'hospice et se font traiter aux consultations de la ville ; d'autres, pères de famille, restent dans leurs localités et reçoivent des soins chez eux. Aussi les cas de ce genre paraissent-ils de plus en plus multipliés, à mesure qu'on les observe plus attentivement et qu'on sait mieux les reconnaître. Il n'y a peut-être pas de verreries en France où la contagion syphilitique n'ait régné à un moment donné ; il y en a où elle existe pour ainsi dire en permanence. On a cité comme infectées non-seulement les verreries de Lyon, de Givors et de Rive de Gier, mais encore celles de Montluçon, de Chagny, de Blanzy, de Maux, de Châlons, de Lamothe, de Saint-Bérain. Certaines fabriques d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, de Belgique, d'Allemagne et même de Russie ont aussi payé leur tribut à ce mode d'infection.

Des usines, la contagion ne tarde pas à passer dans les familles. Les ouvriers mariés, après avoir reçu la maladie de leurs camarades, la communiquent à leur femmes, à leurs enfants, à leurs proches. Il y a donc, dans ces endemo-épidémies professionnelles, à faire aussi la part des contagions successives, si l'on veut se rendre compte de toute l'étendue du mal (1).

(1) Crocq et Rollet. Ouvrage cité, page 72.

Ce genre de contagion était assez grave pour éveiller l'attention des hommes compétents ; c'est ce qui arriva, en effet, dès que ses conséquences désastreuses eurent été signalées. Le Conseil d'hygiène et de salubrité du département du Rhône, appelé à étudier les moyens de prévenir ce mode de transmission de la syphilis, par une délibération, en date du 28 juin 1865, adopta les conclusions suivantes : (Rapport de M. Tavernier.)

« 1° Les ouvriers verriers, dans leurs rapports comme *souffleurs*, sont particulièrement sujets à contracter la syphilis ; un seul peut infecter plusieurs de ses camarades, et ceux-ci leurs familles. D'autres maladies sont susceptibles d'être transmises de la même manière ;

2° Il serait opportun que dans les ateliers ils fussent incessamment avertis du danger auquel ils sont exposés, comme aussi de la responsabilité qu'ils encourent ;

« 3° De leur rappeler les articles 1382, 1383, et 1384 du code civil, en vertu desquels non seulement les ouvriers qui pourraient donner la maladie, mais encore les maîtres qui emploient sans précautions lesdits ouvriers, sont responsables du dommage causé ;

« 4° De leur conseiller des visites, auxquelles seraient soumis tous les ouvriers soupçonnés d'avoir quelque lésion contagieuse ;

« 5° De leur recommander l'usage de *l'embout Chassagny* » (1).

Ces sages prescriptions n'ayant pas été observées comme elles auraient dû l'être, de nouvelles contagions se sont depuis lors produites dans diverses verreries. Pour prévenir de

(1) L'embout Chassagny est une sorte d'embouchure mobile qui s'adapte à la canne, et que chaque ouvrier conserve pour son usage personnel.

pareils malheurs, nous faisons aujourd'hui des vœux pour que les administrations et les chefs d'ateliers surtout renouvellent leurs efforts. Sans doute il est difficile de lutter contre les résistances de la routine ; mais néanmoins que ceux qui ont mission de veiller à l'état sanitaire des populations ouvrières, persévèrent avec confiance dans la voie qui leur a été tracée ; ils finiront par triompher. Que les ouvriers de leur côté comprennent enfin tous les avantages sanitaires qu'il y aurait pour eux à suivre les conseils préventifs qu'on leur donne, et qu'ils les mettent rigoureusement en pratique.

Le soufflage du verre ne présentera plus aucun danger le jour où les précautions dictées par le conseil d'hygiène du département du Rhône seront régulièrement observées dans toutes les usines.

OPÉRATIONS CHIRURGICALES. Certaines opérations pratiquées par des médecins ou par des chirurgiens peu soigneux (triste aveu que nous devons faire !) ont été dans quelques circonstances des causes de contamination syphilitique. « C'est ainsi que dans ces dernières années, dit M. Lancereaux (1), on put observer à Paris même des cas de syphilis, qui parurent n'avoir d'autre origine que le cathétérisme de la trompe d'Eustache. Il est évident que le cathétérisme de la vessie est susceptible des mêmes inconvénients. S'il n'y a jusqu'ici aucun fait qui signale ce mode de contagion, n'est-ce pas à cause du siège même du mal ? Enfin, on a vu un spéculum, des ériges transporter le principe du chancre (2). Les linges à pansements peuvent être eux-mêmes des moyens de con-

(1) Lancereaux. *Traité de la syphilis* 1866, page 643.

(2) A. Tardieu. *Annales d'hygiène et de médecine légale*, 2<sup>me</sup> série, tom. XXI, page 371.